



RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 24 octobre 2023

Contribution du Département – Complément 2023

Lors de sa séance du 7 février 2023, le Conseil d'administration a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2023. C'est à cette occasion et conformément à l'article L1424-35 du Code général des Collectivités Territoriales qu'a été approuvé le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'année. Ce rapport a servi de socle à la détermination de la contribution du Département qui se décline de la manière suivante :

- Contribution du Conseil Départemental au fonctionnement du SDIS = 57,576 (M€) ;
- subventions d'équipement = 3 M€.

L'équilibre du budget du SDIS était alors obtenu sur la base d'hypothèses d'inflation de dépenses raisonnablement optimistes en particulier concernant les énergies. Les crédits votés issus de ces hypothèses s'avèrent insuffisantes au vu des réalisations des neuf premiers mois de l'année, alors que de nouvelles mesures gouvernementales portant sur les salaires des fonctionnaires sont intervenues au cours de l'année 2023.

Ces évènements nécessitent en conséquence la révision des inscriptions de crédits telle qu'elle vient de vous être présentée lors de la décision modificative n°1-2023. Elles se traduisent par un accroissement net des dépenses réelles de 3.510.000 €, des dépenses d'ordre de 325.000 € et par un accroissement des prévisions de recettes de 278.000 €.

Dans ces conditions, le SDIS de Loire-Atlantique doit solliciter un complément à la participation du Département pour l'exercice 2023 afin de financer sa section de fonctionnement, pour un montant maximal de 3.747.000 €, portant la contribution du Département à la section de fonctionnement à 61.323.000 €.

La prévision des réalisations des dépenses d'équipement quant à elle permet de maintenir la subvention d'investissement du Département à la hauteur prévue lors du budget primitif 2023, soit 3 M€.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- **Approuver ce rapport.**